

COMITE SYNDICAL SEANCE DU LUNDI 17 MARS 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 17 mars 2025 à 18 heures 30, le Comité syndical, légalement convoqué le 11 mars 2025, s'est assemblé au siège du Sigidurs, 1 rue des Tissonvilliers à Sarcelles, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GENIÈS, Président, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION N° 25-42

Objet : Marché n°25DTV01 – Lot n°1 et n°2 – Traitement et stockage des ordures ménagères et assimilés lors des indisponibilités du Centre de valorisation énergétique (CVE) – Attribution

Nombre de membres en exercice : 52

Etaient présents : (28)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mmes BIDEI, CAUMONT, DELPRAT, GAUTIER, JASZECK,
MM. BOCQUET, BOUCHE, DARAGON, GEBAUER, GENIÈS,
GUEVEL, JOURNAUX, MALLARD, MAQUIN, MELLA, MURRU,
PINTO DA COSTA, PY, VENNE, YALAP.

CA PLAINE VALLEE

Mmes HINGANT, POTIER, SCALZOLARO,
MM. MAURAY, LAGIER.

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

MM. BARRUET (supplée M. DIARRA), FAUVIN, M. MANSOUX.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : (6)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

MM. DOMINGUEZ (Pouvoir à M. GENIÈS), HADDAD (Pouvoir à M. MAQUIN), ZIGHA (Pouvoir à M. MURRU).

CA PLAINE VALLEE

Mmes MEGRET (Pouvoir à M. MAURAY), MOSOLO (Pouvoir à Mme HINGANT).
M. BATTAGLIA (Pouvoir à M. LAGIER).

Etaient absents excusés : (18)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mmes DELMOTTE, MEKEDICHE, PROFITT-BAHIN,
MM. BONNET, DIDIER, DOMETZ, ETHODET NKAKE, LEROUX,
SERVIERES, THOREAU, VASCONCELOS, VERMEULEN,
ZINAOU.

CA PLAINE VALLEE

MM. GOMES, SECNAZI, TESSE.
Mme TORDJMAN.

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

M. GAUBOUR.

Monsieur MAQUIN expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Par délibération n° 21-39 du 31 mai 2021, les membres du Comité syndical autorisaient Monsieur le Président à signer le marché 21SVE001 « Traitement et stockage des ordures ménagères et assimilées lors des indisponibilités du centre de valorisation énergétique ». Le marché a été notifié à la société REP/Veolia propreté. Il a été conclu pour une durée ferme de 2 ans ferme reconductible 1 fois 1 an, sans pouvoir excéder la date du 30 juin 2025.

La consultation a été lancée par avis d'appel public à concurrence diffusé en décembre 2024.

Sur les entreprises qui ont retiré un dossier de consultation, une seule s'est portée candidate, pour les deux lots : REP/Veolia propreté. Elle a fourni un dossier administratif complet et présente les garanties et capacités professionnelles, techniques et financières requises dans les documents de consultation.

Pour le lot n°1

L'offre a fait l'objet d'une analyse, selon les critères suivants :

- Critère n°1 : Coût de la prestation, sur une année, en euro HT, 60 points, avec les sous-critères suivants : coût du traitement (50 points), coût de transport (10 points)
- Critère n°2 : Qualité de la prestation, 40 points, avec les sous-critères suivants : organisation détaillée du service (24 points), valorisation et gestion de l'environnement (16 points).

Le candidat propose l'accueil des bennes sur ses deux sites de Bouqueval et Claye-Souilly.

Le tarif de traitement proposé par le candidat est de 76 € HT par tonne hors TGAP, soit une baisse de 8% par rapport au tarif révisé 2025 du marché précédent. La TGAP en vigueur pour 2025 est de 65 € HT par tonne, en conformité avec la trajectoire définie par le législateur.

Le classement des offres à l'issue de l'analyse est le suivant :

| | | Candidat n° 1 REP / VEOLIA |
|---|--------------------|-----------------------------------|
| Critère 1 - Prix | Points / 60 | 60 |
| Critère 2 - Qualité de la prestation | Points / 40 | 34 |
| Note totale | | 94 |
| Classement | | 1 |

Considérant un tonnage maximal de 9 000 tonnes par an, pour quatre années au maximum, le montant total du marché pour le lot n°1 est évalué à 5 076 000 € HT.

Pour le lot n°2

L'offre a fait l'objet d'une analyse, selon les critères suivants :

- Critère n°1 : Coût de la prestation, sur une année, en euro HT, 60 points, avec les sous-critères suivant coût du traitement (50 points), coût de transport (10 points)
- Critère n°2 : Qualité de la prestation, 40 points, avec les sous-critères suivants : organisation détaillée du service (24 points), valorisation et gestion de l'environnement (16 points).

Visa

La solution de stockage proposée par REP/Veolia consiste à stocker les ordures ménagères sur une plateforme située sur le site de Claye-Souilly. Les déchets sont ainsi mis en balles (diamètre 1,20 m) et enrubannés dans des films plastiques de manière étanche. Quand les conditions sont réunies, les balles sont déstockées, les déchets remis en vrac et transportés jusqu'au centre de valorisation énergétique pour valorisation.

La logistique de cette prestation est assez contrainte, car un délai de prévenance de trois semaines est nécessaire pour la mise en œuvre. Le stockage peut se faire sur une durée de six mois au maximum.

Le tarif de traitement proposé par le candidat est de 95 € HT par tonne pour l'accueil, la mise en balle et le stockage, et 23 € HT par tonne pour le transport retour, soit un total de 118 € HT par tonne sans application de la TGAP.

Il est précisé que, dans cette hypothèse, le coût de traitement habituel du centre de valorisation énergétique s'appliquera (part proportionnelle et TGAP « incinération » soit environ 24 € HT par tonne en 2025). A ce stade, l'alternative consistant à stocker les ordures lors des arrêts techniques pour valorisation énergétique ultérieure présente un coût équivalent au stockage en CET.

Ce lot comporte également la prestation de mise à disposition d'un site et des moyens nécessaires à la réalisation de caractérisations des ordures ménagères. REP/Veolia propose de réaliser ces opérations sur les deux sites de Bouqueval et Claye-Souilly, pour un montant de 250 € HT par caractérisation.

Le classement des offres à l'issue de l'analyse est le suivant :

| | | Candidat n° 1 REP / VEOLIA |
|---|--------------------|-----------------------------------|
| Critère 1 - Prix | Points / 60 | 60 |
| Critère 2 - Qualité de la prestation | Points / 40 | 37 |
| Note totale | | 97 |
| Classement | | 1 |

Considérant un tonnage maximal de 9 000 tonnes et 40 caractérisations par an, pour quatre années au maximum, le montant total du marché pour le lot n°2 est évalué à 4 288 000 € HT.

Compte-tenu des éléments exposés ci-dessus, il est proposé, pour les deux lots du marché, de retenir l'offre de l'entreprise REP/Veolia. La date de notification est fixée de manière prévisionnelle au mois juin, pour un démarrage des prestations à partir du 1er juillet 2025.

Vu la présentation faite aux membres du Bureau syndical, réunis le 3 mars dernier,

Après examen du rapport adressé aux membres du Comité syndical, dont les éléments sont repris dans la présente,

Visa

Le Président entendu et *le quorum étant atteint*, le Comité syndical, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'attribution du marché 25DTV01 ;
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes décisions et mener toutes actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Président du Sigidurs,

Secrétaire de séance,
Daniel MELLA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Mella', with a large, stylized flourish above the name.

Acte exécutoire le 21/03/25 (reçu par le contrôle de légalité et publié le 21/03/25)